



Cély, le 06 juillet 2017

MAIRIE
DE
CÉLY-EN-BIÈRE
77930

Tél. : 01 64 14 24 34
Fax : 01 64 14 24 31

Objet : lettre info n° 22.

Madame, Monsieur,

Cette lettre était en préparation lorsque l'actualité est venue en bousculer l'ordre du jour.

Mardi dernier, le 04 juillet, **des gens du voyage** ont « attaqué » à la disquette les rochers du Chemin de la Voirie des Granges et ont ainsi libéré le passage pour les caravanes. Environ 65 familles se sont installées sur la Cantienne.

La compétence « **Accueil des gens du voyage** » est une compétence que doit exercer obligatoirement le Pays de Fontainebleau auquel nous appartenons. Depuis des années les villes de Fontainebleau, d'Avon et de Bois le Roi devaient créer des aires d'accueil pour les gens du voyage mais n'en ont construite aucune. Aujourd'hui, le Schéma Directeur Départemental des Gens du Voyage qui s'impose à l'ensemble de notre Communauté d'Agglomération y compris à notre commune, fixe pour le Pays de Fontainebleau une obligation d'ouvrir **80 places d'accueil**. A cela s'ajoute depuis 2015, l'obligation de disposer sur **l'ex Pays de Bière d'une aire de grands passages**, ouverte d'avril à octobre sur un terrain d'environ 4ha. Rien n'a été construit si bien que nous ne pouvons plus compter sur l'aide du Préfet en cas d'installation des gens du voyage sur nos terrains et ce tant que nous ne serons pas aux normes. Nous ne serons pas non plus défendus par les Tribunaux. Il nous revient donc à nous, élus locaux, de gérer seuls les situations au cas par cas.

Dans ce contexte, j'ai demandé l'aide de l'Association « Le Rocheton » à laquelle nous avons déjà fait appel en 2014. Hier matin, après discussion, en présence du médiateur, j'ai signé une convention avec les 2 pasteurs. Celle-ci prévoit que les gens du voyage devront avoir quitté la Cantienne **le 19 juillet prochain avant 18h00**. Les 2 pasteurs se sont engagés à nous régler par l'intermédiaire du « Rocheton », une **participation forfaitaire pour l'eau et l'électricité et à payer le coût de la benne**. Ils se sont engagés également à laisser **les lieux propres ainsi que les environs**, il est spécifié que pour leurs besoins, une fosse sera creusée et rebouchée par leurs soins.

Nous sommes désolés de cette situation, en particulier pour les riverains de la Cantienne et pour tous ceux qui voulaient profiter de notre terrain de sports durant cette période estivale. Sachez qu'au quotidien, la gendarmerie et nous-mêmes veillons à ce que tout se passe le mieux possible dans le respect de la convention signée.

Les rythmes scolaires : Depuis l'élection du Président de la République, il avait été annoncé que les mairies pourraient décider de la poursuite ou de l'arrêt des rythmes scolaires dès la rentrée 2017-2018. Avant la publication du décret ministériel, j'avais interrogé **par sondage** les familles pour connaître leur avis à ce sujet. Elles ont répondu à **77% qu'elles étaient pour le retour de la semaine à 4 jours de cours avec repos le mercredi**, position partagée à l'unanimité par le Conseil des maîtres.

Le conseil d'école, réuni le 26 juin 2017, à l'unanimité, s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours dès septembre 2017. Le conseil municipal dans sa séance du 30 juin 2017, a émis le même avis et a voté l'abandon des rythmes scolaires dès la rentrée prochaine. Un consensus local émerge donc entre le conseil d'école et la municipalité, c'est pourquoi, conformément au nouveau décret sur les rythmes scolaires, j'ai adressé une demande de dérogation à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour le retour à la semaine de 4 jours. En accord avec les maîtres, nous avons proposé l'organisation suivante de la semaine : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h00 et 14h00-16h30.**

Le Comité de l'Education Nationale se réunit le **vendredi 7 juillet 2017 au matin**. A l'issue de cette réunion, la position de la DASEN nous parviendra dans les meilleurs délais. Nous nous engageons à communiquer aux familles et aux enseignants **la réponse de la DASEN dès que nous en aurons connaissance.**

Services périscolaires communaux et accueil intercommunal du mercredi : Si la **dérogation** pour le retour de la semaine de 4 jours **est accordée dès septembre 2017**, cela entraînera, comme annoncé dans le sondage remis aux familles, une modification également des horaires des services périscolaires. Un nouveau tableau d'inscription sera envoyé aux parents.

Comme avant la réforme des rythmes scolaires, il sera à nouveau possible d'inscrire pour la journée du mercredi les enfants au Centre de Loisirs intercommunal, installé provisoirement à Saint Sauveur dans l'attente des travaux de mise aux normes du Centre de Cély.

Cartes Imagin'R : Le Pays de Fontainebleau a accordé une aide de **70 euros aux lycéens** pour leur carte de transports Imagin'R. Pour bénéficier de cette aide, il faut nécessairement se présenter en mairie afin de faire compléter le formulaire de demande ou de renouvellement de cette carte de transports.

Recommandations pour le Rebais et l'Ecole : les baignades dans la rivière Ecole et le Rebais sont interdites en raison de la qualité de l'eau. Un risque existe pour l'homme de contracter la leptospirose. Cette maladie est due à une bactérie qui se rencontre dans les eaux et dans le sol. Les rongeurs, rats et ragondins notamment, constituent un réservoir pour la maladie, car ils sont porteurs de la bactérie sans être malades et la libèrent dans leurs urines. Il est demandé également de ne pas faire boire ni de baigner les animaux et en particulier les chiens très sensibles à la leptospirose.

Déménagement de la mairie. Les travaux avancent. Le chantier doit être terminé fin juillet. La mairie sera **fermée au public pendant le déménagement : les lundi 28, mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 août 2017.** En cas d'urgence, il sera possible de joindre le n° d'astreinte **06 68 37 95 67.**

A vos agendas :

Lundi 14 août 2017 : **La mairie sera fermée** pour le pont de l'Assomption

Dimanche 03 septembre 2017 : **Brocante** organisée par le Comité des Loisirs

Lundi 04 septembre 2017 8h30 : Rentrée des classes

Samedi 30 septembre 2017 : **Matinée Cély Propre** suivie d'un pique-nique offert par la mairie

Il me reste à vous souhaiter un très bel été ! Bonnes vacances à tous, petits et grands !

Nous restons à votre écoute.

Bien cordialement,



Maryse GALMARD-PETERS
Maire